Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 136 (2010)
Heft: 04: Architecture carcérale

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Etablissement de **détention** pour mineurs à Palézieux

L'entrée en vigueur de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, qui prévoit une peine privative de liberté qualifiée dans certains cas, l'absence d'établissements adaptés aux mineurs dans plusieurs cantons ainsi que les exigences des conventions internationales fondent la nécessité d'un établissement de privation de liberté avant et après jugement pour les mineurs délinquants. Un concordat latin attribue au canton de Vaud, en fonction de sa position centrale en Suisse romande, la responsabilité de créer et d'exploiter un établissement intercantonal d'une cinquantaine de places.

Le futur centre aura la mission de maintenir des mineurs dans un cadre fermé et sécurisé en leur assurant une prise en charge à caractère éducatif, adaptée à la personnalité de chacun et apportant au mineur un encadrement propre à le préparer à son intégration sociale après sa libération. La durée des séjours dans le centre sera très variable, pouvant aller de quelques jours en détention avant jugement à de nombreux mois en exécution de peine.

Construire un « centre de détention », c'est premièrement construire une enceinte. Ce « mur » infranchissable est la limite entre le monde clos du « centre » et son environnement paysager et urbain. Imaginer l'enceinte, c'est définir l'équilibre entre le dedans et le dehors, c'est définir une « transparence » qui permet à celui de l'intérieur une vision sur le lointain, et pour la population, de ne pouvoir s'immiscer à l'intérieur. Une sécurité forte à l'extérieur permet de mettre l'accent sur une prise en charge éducative à l'intérieur, où les rapports humains sont privilégiés par rapport aux éléments de sécurité.

L'architecture de l'enceinte – ses dimensions, ses formes, ses matérialités – sera l'équilibre essentiel à une présence réussie au territoire et à une intégration sensible au paysage.

L'architecture du « centre de détention » – ses formes, ses perspectives, ses cheminements, ses apports de lumières – sera la première mesure réussie à l'encadrement éducatif des jeunes détenus pour leur préparer un avenir meilleur.

Les organisateurs du concours attendent des concurrents qu'ils soumettent des projets novateurs. Des projets à l'avant-garde, respectueux du paysage et du développement durable, pour une réponse contemporaine aux besoins de notre société.

Le jury, présidé par M. Yves Golay, architecte, comprenait les membres professionnels suivants : Mmes Stéphanie Bender, Jacqueline Schwarz et Ariane Widmer, architectes, et MM. Jean-Jacques Borgeaud, architecte-paysagiste, et Roland Vassaux, architecte.

(Extrait du rapport du jury)

Palmarès

1er rang, 1er prix *Guy Corbaz et Pascal Oulevay architectes Sàrl, Lausanne*	**Fr. 50 000.-**
2e rang, 2e prix *Graeme Mann & Patricia Capua Mann, Lausanne*	**Fr. 40 000.-**
3e rang, 3e prix *CCHE Architecture SA, Lausanne*	**Fr. 18 000.-**
4e rang, 4e prix *Patrick Mestelan et Bernard Gachet architectes EPF, Lausanne*	**Fr. 16 000.-**
5e rang, 5e prix *Mauro Turin Architectes, Lausanne*	**Fr. 14 000.-**
6e rang, 6e prix *Stendardo & Menningen, Genève*	**Fr. 12 000.-**

Site du concours à Palézieux, VD (Photo Dylan Pernoud)

1er rang, 1er prix : *Insertion-réinsertion*

Guy Corbaz et Pascal Oulevay architectes Sàrl, Lausanne

Le projet propose quatre bâtiments aux activités spécifiques organisés autour d'une cour. Les espaces de promenades extérieures et les aires sportives situés entre ces volumes bâtis soutiennent la définition d'un intérieur (la cour) et d'un extérieur (le paysage).
Le projet affirme une image architecturale 'agricole', en s'inspirant de la forme d'un 'hameau rural'. Certes son organisation y fait référence, mais la dimension des 'fermes' et le futur environnement construit ne seront qu'une sorte de résistance au développement futur des alentours de Palézieux. Relevé déjà lors des recommandations du 1er degré, le jury reste toujours peu convaincu de ce formalisme architectural. Plus de simplicité serait nécessaire pour une meilleure insertion et image architecturale du projet.
La cour, organisée de manière intéressante autour d'une forme géométrique simple, offre une centralité, un centre de gravité à l'organisation de l'établissement de détention, mais surtout une référence de lieu, une 'agora', une image architecturale très réussie pour l'encadrement des jeunes détenus. Le jury est convaincu tant du point de vue architectural que pédagogique.
Le projet est très compact et occupe de ce fait une surface réduite du terrain à disposition. Il offre, de tous les projets, les meilleurs ratios de surface (surface plancher/surface utile).
L'organisation du fonctionnement des activités de ce projet est très bonne tant du point de vue architectural que sécuritaire. Et ceci tant dans les bâtiments que entre les bâtiments. Du sas d'entrée en direction des espaces communs à l'accès aux unités de vie, les cheminements se font à la vue de tous dans ce lieu de référence qu'est la 'cour'.
Par cette organisation, les circulations se font à l'extérieur entre les bâtiments. Malgré les inconvénients en cas d'intempéries, les experts chargés de l'analyse du fonctionnement pensent que cette solution est malgré tout réaliste. Le fait de transiter à l'air libre fait partie inhérente du concept du projet.
Les unités de vie, situées dans le bâtiment Nord-Ouest, sont conformes aux recommandations du cahier des charges, dans leur répartition et au niveau de leur organisation intérieure, ce qui permet de garantir spécifiquement les besoins en placement des différents régimes de détention.
La deuxième étape trouve sa position, de manière convaincante, en extension du bâtiment des unités de vie.
L'expression architecturale de l'enceinte par un premier mur puis une enceinte grillagée est intéressante. La troisième enceinte grillagée, celle entourant les terrains des activités extérieures est jugée 'de trop' ou alors, afin de confirmer le caractère introverti de la cour, pourrait être construite par un mur.
Par une proposition de construction simple et rationnelle, le projet est convaincant, autant pour le choix des matériaux et leur mise en oeuvre, que pour le concept énergétique (performances thermiques de l'enveloppe et installations techniques). De toutes les propositions, ce projet est le plus économique du point de vue de la construction, de l'entretien et de la consommation énergétique.
Le jury salue la grande qualité architecturale de ce projet avec un fort potentiel d'amélioration pour les critiques mineures émises par le jury. En suivant les recommandations faites, le projet pourra apporter par son architecture un encadrement éducatif aux jeunes détenus et leur préparer un avenir meilleur.

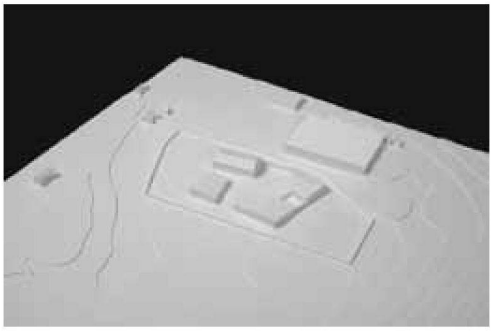

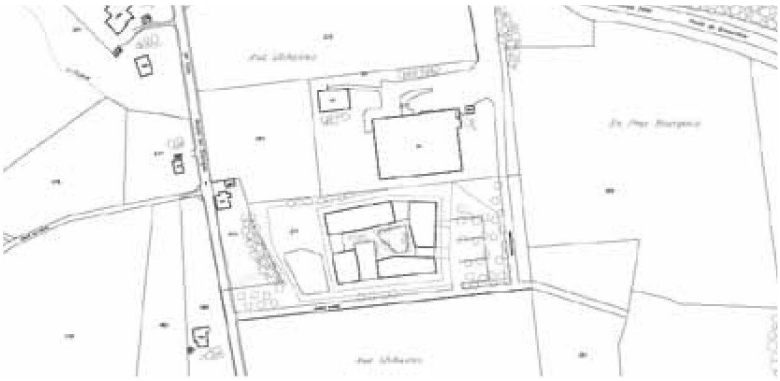

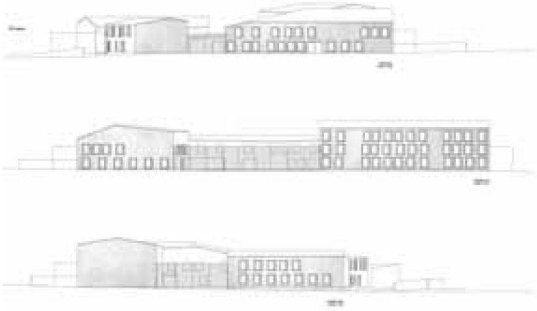

2er rang, 2er prix : *Oliver Twist*

Graeme Mann & Patricia Capua Mann, Lausanne

L'implantation du projet confirme sa position centrale sur le site avec une emprise du volume bâti et de ses enceintes sur la quasi-totalité de la surface de la parcelle.
La disposition d'un cordon boisé tout autour du complexe maintient la notion de clairière et permet au projet de s'inscrire habilement au niveau du paysage, en adéquation avec la stratégie de développement du territoire.
Le projet proposé affiche une forte volonté urbanistique quand à son affirmation par rapport aux futures constructions de la zone industrielle voisine.
L'expression architecturale du projet est en adéquation avec son affirmation urbanistique, mais n'offre malheureusement pas une lecture claire du thème de l'établissement en lui-même.
Le jury salue la bonne évolution du programme au niveau des entrées du bâtiment et de la zone des parloirs.
La diversification des qualités spatiales sur les deux étages du socle et leur organisation autour d'un axe de distribution pouvant être assimilé à un espace de « rue interne » est apprécié. Mais l'analyse sécuritaire démontre qu'une circulation centrale et unique entrave la liberté de déplacement des détenus ce qui est inverse au but recherché. L'organisation spatiale des différents groupes d'activité du programme aurait pu offrir une meilleure lisibilité et identification des fonctions, pour donner des repères claires aux jeunes mineurs. Un réel lien entre les unités de vie et la circulation principale (colonne vertébrale) aurait permis une meilleure orientation et une lecture des volumes se développant à la verticale.
Les ouvertures de façades très généreuses permettent de belles échappées sur l'horizon et confèrent un caractère ouvert à l'ensemble du bâti.
La déclinaison d'une grille en acier pour répondre aux multiples fonctions de la façade est intéressante au niveau de la matérialisation et des jeux de transparences mais ne convainc pas le jury par rapport à l'exploitation.
La typologie des unités de vie sur deux étages apporte d'indéniables qualités de vue en offrant à chaque résident une chambre avec un bon dégagement. Mais après analyse approfondie, il est démontré qu'elle augmente les besoins en ressources humaines tant sur le plan organisationnel que sur le plan sécuritaire. De plus, en cas de conflit, l'étroite zone de circulation à l'étage des chambres devient vite incontrôlable.
Le rapport entre l'enceinte bâtie et l'enceinte végétale est clarifié et permet de libérer toute une zone sécurisée pour la future utilisation de l'établissement.
Du point de vue énergétique, la volumétrie engendre de grandes surfaces en contact avec l'air externe. Le concept énergétique se basant sur l'inertie thermique et la proposition de circuler dans une espace non chauffé / tempéré sont intéressants. Néanmoins, tel que proposé, cette solution nécessite tout de même la mise en œuvre de murs thermiquement isolés entre les espaces non chauffés et chauffés. Le fait de circuler dans un espace de distribution non chauffé ne faisant pas l'unanimité, il n'est pas exclu que les futurs utilisateurs demanderaient à ce que l'espace de circulation soit chauffé, ce qui engendrerait une plus importante consommation d'énergie et de coûts d'installation.
Tel que présenté, le coût estimé de ce projet se situe dans la moyenne tout en étant en dessus de la cible fixée par le MO ; en plus, il est évalué coûteux à l'exploitation.
Malgré un parti très clair permettant à l'établissement pénitentière de se démarquer des futurs bâtiments de la zone artisanale, le projet n'a pas su se développer et complètement convaincre par son organisation programmatique, en particulier au niveau des unités de vie.

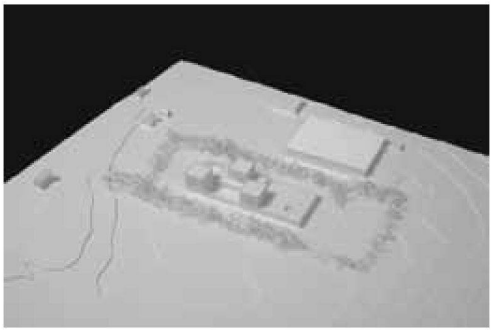

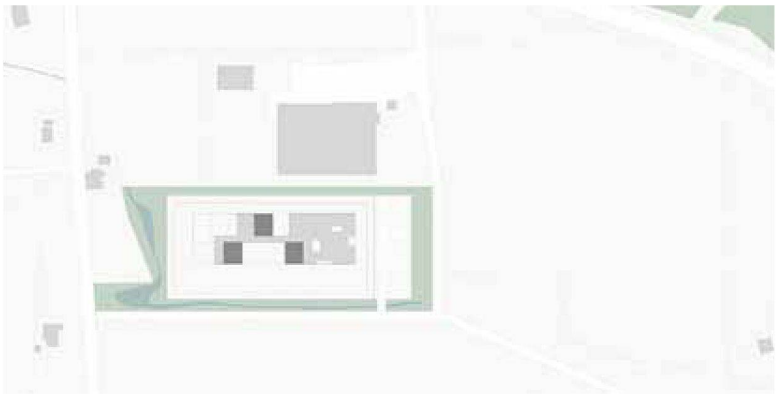

3e rang, 3e prix : *Birdy*

CCHE Architecture SA, Lausanne
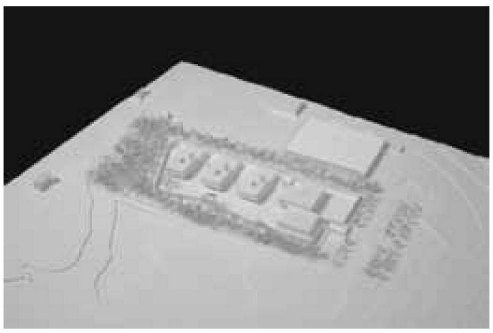
Le projet maintient sa stratégie claire de prolonger au-delà de la route cantonale la forêt existante au nord du site, et de créer une clairière pour accueillir les volumes du futur établissement de détention. Cette approche urbaine paysagée inclut dans son approche la première enceinte en grillage métallique et l'insertion du dispositif de parking est appréciée. Par contre le jury constate une certaine difficulté à mettre en œuvre ce concept, car l'épaisseur végétale au nord et au sud entre la limite de la parcelle et le deuxième mur en béton est insuffisant. En plus, il s'interroge sur l'horizontalité du plateau créé artificiellement pour accueillir les quatre volumes bâtis, cette nouvelle topographie paraissant être en contradiction avec le caractère naturel et paysagé du concept proposé.
L'approche architecturale des quatre volumes dans la clairière est appréciée mais pose de sérieux problèmes dans sa configuration, car malgré une connexion extérieure linéaire reliant le bâtiment administratif-sport en béton avec les bâtiments ateliers-unités de vie, les circulations entre bâtiments ne sont pas claires, notamment les entrées des unités de vie dans les trois volumes en bois, qui sont placées dans une partie paysagée, ceci leur donnant peu de clarté du point vue de l'organisation.
L'expression architecturale au travers de la réflexion sur l'entretien des façades en bois par les détenus mineurs, suscite l'intérêt mais n'est pas jugée très réaliste. Par contre le jury apprécie la grande qualité architecturale de l'unité de vie organisée autour d'un patio.
Le projet n'a cependant pas pu lever et résoudre plusieurs disfonctionnements : toutes les circulations passent par la zone des détenus, la section disciplinaire n'a pas des fenêtres, le fonctionnement de l'accès livraison et le positionnement du programme sportif trop proche de l'entrée du centre. Les transitions entre les différents programmes du centre posent des difficultés et semblent ne pas offrir toutes les garanties de fonctionnement et de sécurité.
La deuxième étape reste problématique, malgré sa concentration à un endroit, d'une part, le projet est clairement inachevé dans la première étape, d'autre part, la sécurité sera très difficilement assurée pendant le processus de construction
Le projet développe une approche paysagère conséquente autant pour la végétation hors enceinte de 5 m en béton, que pour la végétation à l'intérieur de l'enceinte sous forme de jardin potager pour les activités des détenus. Le travail sensible et poétique, sur le mur d'enceinte en béton avec des empreintes de traces d'animaux est apprécié. Le jury regrette par contre que les activités extérieures faisant partie du programme demandé, comme par exemple la promenade ou les activités sportives, ne fassent pas partie de cette approche, et se trouvent placées à l'arrière créant des problèmes de sécurité potentiels par sa situation contre deux côtés de l'enceinte.
La disposition des bâtiments et les déplacements induits posent de sérieux problèmes de sécurité et augmentent fortement les coûts d'exploitation en termes de ressources humaines.
L'estimation des coûts du projet se situe 3% au-dessus de la moyenne, tout en étant en dessus de la cible fixée par le MO. Par contre, les frais d'exploitation liés à l'énergie restent faibles.
Malgré une stratégie paysagère très séduisante, le projet s'est mal développé au second degré et n'a pas su complètement convaincre par son organisation programmatique et son parti architectural.